



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Date de révision 19-janv.-2021

Version 4

## 1. IDENTIFICATION

**Identificateur de produit**

**Nom du produit** Wynn's DOT 3 Brake Fluid

**Autres moyens d'identification**

**Code du produit** WN 53051, 53052, 16203

**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

**Utilisation recommandée** See directions provided with product

**Utilisations déconseillées** All other applications

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Adresse du fournisseur**  
ITW Professional Automotive Products  
3606 Craftsman Blvd.  
Lakeland, FL 33803

**Adresse du fabricant**

**Fabriqué et distribué par:**

**Distributeur**

**Également distribué par:**  
Logistic Distribution  
550 Industrial Drive  
Milton, ON, Canada L9T 5A6

**Numéro de téléphone de l'entreprise** 863-665-3338

**Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24**

Chem-Tel: 800-255-3924

International Emergency:

00+1+ 813-248-0585

Contract Number: MIS0003583

**Adresse e-mail:** EHS@itwproap.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification**

**Statut réglementaire selon l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage**

**Instructions en cas d'urgence**

**Mention d'avertissement**

Danger

Provoque de graves lésions des yeux

**Aspect** Amber liquid**État physique** Liquide**Odeur** ETHER LIKE**Conseils de prudence - Prévention**

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

**Mentions de mise en garde - Stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Dangers sans autre classification (HNOC)**

Sans objet

**Autres informations**

Peut être nocif par contact cutané.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Numéro CAS	% massique
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	143-22-6	10 - 30
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	10 - 30

### 4. PREMIERS SECOURS

**Description des premiers secours****Conseils généraux**

Consulter un médecin en cas de malaise.

**Contact oculaire**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Ingestion**

EN CAS D'INGESTION :. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Voir la section 2 pour plus d'informations.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Agent chimique sec, Mousse

### Moyens d'extinction appropriés

Aucun(e)

### Dangers spécifiques dus au produit chimique

Aucun(e) en particulier.

### Données d'explosion

**Sensibilité aux chocs mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges statiques** Aucun(e).

### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Endiguer. Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre ou une autre matière absorbante non combustible. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

**Matières incompatibles** Agents comburants forts

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Paramètres de contrôle****Directives pour l'exposition**

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	TWA: 10 ppm inhalable fraction and vapor	-	-

**Contrôles techniques appropriés**

**Contrôles techniques** Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protections en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC.

**Protection respiratoire** No protection equipment is needed under normal use conditions. If respiratory irritation is experienced a NIOSH approved air-purifying respirator with organic vapor cartridges or canisters may be required.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique** Liquide  
**Aspect** Amber liquid  
**Odeur** ETHER LIKE  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	10.5	
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible	
Point / intervalle d'ébullition	205 °C / 401 °F	
Point d'éclair	203 °C / 397 °F	
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	Aucune information disponible	
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
Densité relative	1.1	
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	

<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	2 mm <sup>2</sup> /s
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible

**Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Densité</b>	Aucune information disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible
<b>TDAA (Température de décomposition auto-accélérée)</b>	Aucune information disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité**

Aucune information disponible

**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Conditions à éviter**

Chaleur excessive.

**Matières incompatibles**

Agents comburants forts

**Produits dangereux résultant de la décomposition**

Oxydes de carbone

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthano 143-22-6	= 5300 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	-
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	= 5660 mg/kg ( Rat )	= 2700 mg/kg ( Rabbit )	-

**Informations sur les effets toxicologiques****Symptômes** Aucune information disponible.**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Sensibilisation** Aucune information disponible.  
**Mutagenicité sur les cellules** Aucune information disponible.

**germinales**  
**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .

ETAmél (voie orale) 6828 mg/kg  
 ETAmél (voie cutanée) 4175 mg/kg

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

0 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

### Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### Bioaccumulation

Aucune information disponible.

### Mobilité

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol 143-22-6	0.51

### Autres effets néfastes

Aucune information disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

**Élimination des déchets** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser le récipient.

**Numéro de déchet EPA, États-Unis** Sans objet

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque :

### DOT, États-Unis

**Nom d'expédition** Non réglementé

### IATA

**Nom d'expédition** Non réglementé

### IMDG

**Nom d'expédition** Non réglementé

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### Inventaires internationaux

**TSCA** Est conforme

**DSL/NDSL** Est conforme

EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECL	-
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	-

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**Réglementations fédérales des États-Unis****SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol - 143-22-6	1.0
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol - 112-34-5	1.0
2-(2-(2-Ethoxyéthoxy)éthoxy)éthanol - 112-50-5	1.0
Diethylene glycol monopropyl ether - 6881-94-3	1.0

**Catégories de danger selon SARA****311/312, États-Unis**

Danger aigu pour la santé	Non
Danger chronique pour la santé	Non
Danger d'incendie	Non
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

**CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

**CERCLA**

Cette matière telle que livrée ne contient aucune substance réglementée au titre de substance dangereuse par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302), ni par la Loi de modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de déclaration spécifiques relatives aux rejets de cette matière peuvent exister au niveau étatique, régional ou local

**Réglementations étatiques des États-Unis****Proposition californienne 65**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

**Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthano l 143-22-6	X	-	X
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	X	-	X

